

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le jeudi 8 décembre 2016 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 2 décembre 2016 - Nombre de membres en exercice : 28

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Christiane DECANter-CAULLET, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Pierrette MAILLARD, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Pierre BOURGOIS, Mmes Colette GRASER, Marie-France TAILLEFER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, MM. Alexandre MEZIERE, Riquier WILLOQUET,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Danièle PETIT (à Mme Christiane DECANter-CAULLET), M. Jean-Max LEFEBVRE (à M. Pierre BOURGOIS), M. Eric DESREUMAUX (à Mme Anne-Catherine DERVILLE), M. Dominique SERGENT (à M. Alexandre MEZIERE), Mme Dong NGUYEN (à M. Riquier WILLOQUET), Mme Aurélie VERNIER (à M. Patrick DELEBARRE)

Absentes : Mme Martine FOULON, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

N° 16-4-18

Culture

Ecole de Musique

Convention avec la
Société des Editeurs et Auteurs de Musique

Rapport de M. Pierre ZIMMERMANN
Adjoint délégué à la Culture

Les enseignements suivis par les élèves de l'Ecole de Musique nécessitent chaque année la réalisation de nombreuses photocopies, notamment de partitions, pour lesquelles il est indispensable d'acquérir des droits.

La Société des Editeurs et Auteurs de Musique (S.E.A.M.) autorise les établissements, dans le cadre des études musicales et des manifestations directement en rapport avec celles-ci, à permettre à ses élèves, ses professeurs, la photocopie d'un certain nombre de pages au format A4, extraits d'œuvres musicales.

Cette autorisation dépend de la signature entre la mairie et la S.E.A.M. d'une convention, laquelle détaille notamment les tarifs et conditions de paiement. Ceux-ci sont indexés sur le nombre d'élèves inscrits à l'Ecole de Musique et sur le nombre moyen de photocopies par élève et par an.

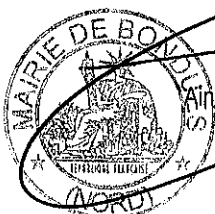
Ceci étant exposé, il vous est proposé d'autoriser :

-le renouvellement de l'adhésion de la commune à la S.E.A.M. par la signature de la convention jointe en annexe,

-le règlement de la cotisation annuelle à cet organisme.

La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires
C.A du 22 novembre 2016
Commission Générale du 30 novembre 2016



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire